



# LES DROITS DURABLES DES GENERATIONS FUTURES

**Mme. Erinda BALLANCA – La Médiatrice  
d’Albanie**

# De la Magna Carta aux instruments contemporains des droits de l'Homme

- Les origines du concept des droits de l'Homme tirent leurs origines de la Grèce et la Rome antique;
- Le premier instrument concernant les droits de l'Homme, reconnu mondialement, est connu sous le nom de **Magna Carta Libertatum** (1215). Ce dernier est considéré comme un instrument pionnier et significatif dans l'influence sur le vaste processus historique qui a conduit à la direction du droit constitutionnel aujourd'hui:
  - La responsabilité de l'État de respecter, protéger et compléter les droits de l'Homme, a été reconnu comme une obligation constitutionnelle;

# De la Magna Carta aux instruments contemporains des droits de l'Homme

- Depuis la Magna Carta, et plus particulièrement, après la Seconde Guerre mondiale :
  - Les États ont rencontré des difficultés à assurer un environnement propice à la jouissance et à l'exercice des droits de l'Homme ;
  - Une évolution et une amélioration sont constatables dans la diversification des droits de l'Homme et de ses instruments, au niveau universel et régional ;
  - Les droits de l'Homme ont eux aussi été sujets à des améliorations et au développement ;

# De la Magna Carta aux instruments contemporains des droits de l'Homme

- **Le système universel des droits de l'Homme : le système des Nations Unies**
  - La Charte des Nation unies (1945)
  - La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)
  - Les principaux traités internationaux des Nations Unies relatifs aux droits de l'Homme et les organes de suivi des traités
- **Les systèmes régionaux des droits de l'Homme**
  - Le système européen :
    - Les instruments et l'organe du Conseil européen
    - Les instruments et les divers organes de l'Union européenne
  - La Convention Américaine relative aux Droits de l'Homme, 1969, et ses Protocoles de 1988 et 1990
  - La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, 1981

# Le rôle de l'Ombudsman

- Le produit de l'alliance entre évolution des droits puis les instruments et mécanismes pour leur défense :
  - À mesure que les droits de l'Homme évoluent et s'améliorent, les mécanismes qui les protègent en font de même ;
- Les nouveaux instruments de défense des droits de l'Homme permettent de donner aux droits déjà existants un aspect de renouveau ;

# Le rôle de l'Ombudsman

- L'Ombudsman, ou Médiateur a un rôle particulier en termes de droits nouveaux : il a progressivement dépassé son rôle conservateur et son pouvoir limité pour parvenir à un pouvoir plus large ;
- Il a fallu du temps pour aller au-delà des Principes de Paris au sujet des institutions nationales des droits de l'homme (INDH) en général (1993), puis accéder aux Principes de Venise concernant les institutions de médiateurs plus spécifiquement (2019) ;
- L'adoption des Principes de Venise pour le renforcement des droits : ils établissent un nouveau standard d'indépendance et un rôle plus ambitieux pour les institutions de médiateurs partout en Europe ;

# Le rôle de l'Ombudsman

- L'essence même du rôle de l'ombudsman : trouver un moyen d'interpréter et d'élargir son pouvoir, afin de reconnaître et rendre effectifs de nouveaux droits ;
- Les Objectifs de Développement Durable : un instrument indispensable et nécessaire ;
- Bien que les ODD ne soient pas des droits de valeur constitutionnelle, ils servent toutefois d'inspiration en nous montrant des approches propices à l'incorporation de nouveaux droits, incarnés sous la forme d'objectifs ;



# Le droit a un environnement sain

- ▶ Il est primordial d'établir un droit à un environnement sûr et sain ;
- ▶ Il y a, par ailleurs, un besoin de changements politiques et législatifs puis de reconnaissance par les institutions d'un droit spécifique à un environnement sain, tout en prenant en considération les questions de fond et de procédure.





# Les nouveaux droits

- Un développement rapide puis une utilisation croissante des technologies, d'Internet et de l'intelligence artificielle ;
- Un besoin d'adaptations législatives et institutionnelles concernant les problèmes liés à leur utilisation de plus en plus fréquente.



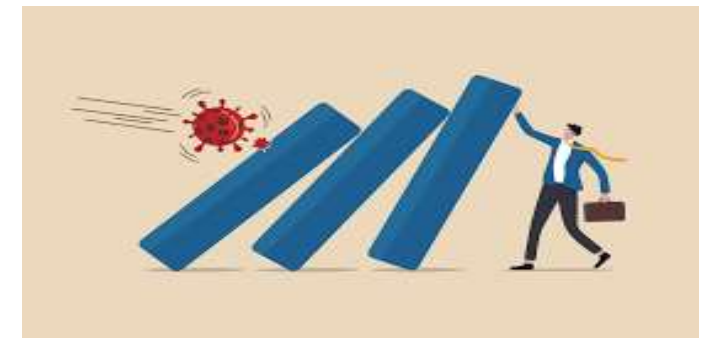
# Éducation et autonomisation

- Les nouvelles générations font face à des défis faisant suite à la démocratisation, tels que leur participation aux processus décisionnels et démocratiques, l'emploi, la pauvreté, l'éducation, la santé et l'inclusion sociale, la migration, la criminalité ;
- L'autonomie économique des jeunes générations à travers des programmes d'aide à l'emploi, à l'éducation, à la santé et à la protection sociale ;
- Le développement de politiques/stratégies de jeunesse constitue la solution la plus appropriée pour l'intégration des jeunes dans la société.



# Les défis mondiaux

- Les États ont été affectés socialement et économiquement par des défis mondiaux inattendus ;
- Une situation de crise devrait être perçue comme une opportunité pour comprendre, régler, améliorer et construire des instruments relatifs aux droits de l'Homme puis des standards démocratiques capables de contrer les difficultés à l'avenir;
- Par des plans, des mesures et des recherches scientifiques concrètes, il devient possible de faire face ou de prévenir ces défis mondiaux ;



# Le rôle de l'Ombudsman dans une ère post-pandémique

Pendant, et à la suite de la pandémie, l'Institution du Médiateur s'est réinventée :

- Nous avons appris à être audacieux ;
- Nous avons compris qu'il fallait être créatif et ingénieux, afin de promouvoir au mieux les droits;
- Nous avons appris qu'il est vital et dans notre devoir de "résister pour faire produire à ces droits tous leurs effets" (juge Françoise Tulkens)